

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 06 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 6 septembre, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de Didier LEDRAIT, Maire.

Conseillers Présents : Didier LEDRAIT, Yves TIRARD, Isabelle POUILLAIN, Stéphane ALLAIS, Alain LEBERTHIER, Rémi LECLERCQ, Lorraine GRANDCLEMENT, Thevenin LEDRAIT

Pouvoirs : Soumicha CLEMENT à Remi LECLERCQ
Stanislas TISCA à Yves TIRARD
Patricia HAUCHARD-THOUMIRE à Isabelle POUILLAIN

Absentes excusées : Laurence TESTU, Françoise VALLAS, Béatrice NOEL

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la précédente réunion
- Opération archivages dernière intervention du Département
- Achat terrain en vue de réaliser un aménagement (terrain près de la route de l'église)
- Végétalisation du cimetière
- Reprise de concession en état d'abandon, poursuite de la procédure
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande un ajout à l'ordre du jour : majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout.

Le compte-rendu de la réunion du 10 mai 2023 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité.

Opération archivages dernière intervention du Département

L'objectif de la 1^{ère} mission a été atteint en fonction du nombre d'heures par la professionnelle du Département. Cependant, il reste encore un reliquat que nous devons traiter. Il est demandé au Département d'intervenir avant la fin de l'année pour boucler l'opération. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette nouvelle mission.

Achat terrain en vue de réaliser un aménagement (terrain près de la route de l'église)

M le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour acheter une parcelle de terrain à proximité de la rue de l'église appartenant à M RAMBURE (environ 1500m²).

L'objectif est d'y créer un parking végétalisé dans un aménagement de qualité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet pour une dépense de 15 000 € et charge Monsieur le Maire de poursuivre la procédure auprès du notaire.

Végétalisation du cimetière

L'entretien du cimetière sans produits phytosanitaires nécessite une attention particulière et du temps passé par nos agents.

Monsieur le Maire propose que l'on évolue dans la pratique de gestion d'entretien.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur une végétalisation du lieu.

Le conseil municipal se laisse un temps de réflexion considérant que les expériences en cours sur d'autres cimetières ne sont pas satisfaisantes.

Reprise de concession en état d'abandon, poursuite de la procédure

Le groupe de travail est chargé de reprendre le projet à la base sur des critères bien définis par les textes.

a) Conditions de temps (art. R 2223-12)

La reprise ne peut intervenir avant un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession et la procédure ne peut être engagée que 10 ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

b) Conditions matérielles (art. L 2223-17)

Il faut que la concession soit en état d'abandon, c'est-à-dire qu'elle ait cessé d'être entretenue. Cet état doit avoir été constaté dans les conditions fixées à l'article R 2223-13 du CGCT.

Aucune procédure ne peut être engagée en l'absence d'état d'abandon, même en cas d'extinction complète et connue de la famille. Les textes ne donnent aucune précision sur ce qu'est un « état d'abandon ». Il ressort de la jurisprudence qu'une concession qui offre une vue déplorable, « délabrée et envahie par les ronces ou autres plantes parasites » (CE, 24 novembre 1971, commune de Bourg-sur-Gironde, n° 79385) ou « recouvertes d'herbe ou sur lesquelles poussent des arbustes sauvages » (CAA Nancy, 3 novembre 1994, Gaunet, n° 93NC00482), est la preuve de son abandon. C'est pourquoi les deux procès-verbaux rédigés au cours de la procédure doivent ainsi décrire avec le plus de précisions possibles, pour chaque sépulture considérée, les éléments matériels de nature à caractériser l'état d'abandon, qui relève d'une appréciation au cas par cas (JO Sénat, 11 novembre 2010, question n° 12072, p. 2966).

La commission recevra prochainement une convocation pour se rendre sur les lieux et établir les premiers constats.

Passages protégés supplémentaires

Il est raisonnable d'attendre la réalisation du projet sécurité rue de la mer avant la création de nouveaux passages protégés.

Au-delà de ce secteur (rive droite) si cela s'impose nous pourrions solliciter une aide supplémentaire auprès de l'Etat et du Département.

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La commune est située dans le périmètre d'application de cette taxe.

Le Maire de Longueil expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la

part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de majorer de 10% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Questions diverses

Communication du Maire :

- Le 08/09 à 14h15 parrainage des arbres du parc OTERLORO avec les enfants des écoles de Longueil

- Inauguration du parc Oterloro avec les financeurs et les entreprises le 08/09 à 15h

- Inauguration du parc éolien de Longueil le 14/09 à 16h30

- Réunion des personnes intéressées pour relancer la vie associative de la commune le 15/09 à la charreterie à 19h00

- Point sur le projet sécurité rue de la mer

Les réunions de travail se poursuivent afin d'aboutir à un début de travaux en mars/avril 2024.

Le dossier est complexe au niveau technique

- Vente du miel récolté par le parc Oterloro, le Conseil Municipal donne son accord pour le don du miel récolté à l'ASEL.

- Révision du PLU

Le groupe de travail a repris le dossier. A ce jour, un planning a été proposé

- Finalisation du dossier PLU
- Finalisation de l'évaluation environnementale
- Arrêt du projet de PLU – consultation des PPA, de la MRAE, de la CDPENAF
- Enquête publique
- Approbation

L'ouverture de la charreterie au public sera effectuée à l'été 2024 après les travaux sanitaires dans le four.

Communications des adjoints :

- Isabelle POUILLAIN

Point sur la rentrée scolaire : bonnes conditions. Au total 38 élèves pour les 2 classes.

Le bureau du secrétariat du SMVOS est à l'étage dans un local aménagé à cet effet. La salle de réunion du SMVOS a été également réaménagée.

Le compte rendu de la réunion SDIS à Yvetot le 5 avril fera l'objet d'une information spécifique organisée à l'automne avec tous les conseillers.

Cabinet du Kyné : M Cyril CLEMENT est maintenant installé dans l'ancien bureau du secrétariat du SMVOS après quelques travaux exécutés par nos employés communaux.

- Yves TIRARD

Toujours en attente de l'intervention de l'entreprise DERNY Frères pour réparer les abats sons, suite à un dommage lors d'une tempête.

Réserve incendie rue de la Pescherie : opérationnelle. Les panneaux règlementaires seront posés lundi 11 septembre.

Tour de table :

Remi LECLERCQ remercie les employés communaux pour la pose de cordons aux abords du parking Cauchie et Oterloro (apprécié par les habitants)

Alain LEBERTHIER demande plus de précisions sur le prix de l'eau potable et traitée. Elise est chargée de s'informer auprès de la Com-Com qui a la compétence eau. Il est difficile de donner un montant précis du coût de l'eau au m3 qui peut varier en fonction du volume consommé et de la part fixe de l'abonnement. Les factures Hydra (concessionnaire) ne sont pas faciles à lire.

Lorraine GRANDCLEMENT : question posée par un habitant

Pourquoi pas de passage protégé en face la « p'tite pause » pour rejoindre OTERLORO.

Réponse : il y a 2 entrées pour le parc. Une pour les véhicules et les personnes à mobilités réduite, une autre pour les piétons avec la passerelle au-dessus de la mare. A ce jour, il n'est pas prévu de passage protégé supplémentaire.

Dans le cadre du projet sécurité rue de la mer, le secteur sera partagé vélos / véhicules en mode chacidou.

La direction des Routes sera alors sollicitée pour un éventuel accès piétons.

Fin de séance 21h40

Liste DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

	Signature
M Didier LEDRAIT	
Mme Isabelle POULLAIN	
M. Yves TIRARD	
M. Stéphane ALLAIS	
Mme Béatrice NOEL	
M. Remi LECLERCQ	
Mme Lorraine GRANDCLEMENT	
Mme Patricia HAUCHARD- THOUMIRE (pouvoir à Isabelle POULLAIN)	
M Stanislas TISCA (pouvoir à Yves TIRARD)	
M Alain LEBERTHIER	
Mme Soumicha CLEMENT (pouvoir à Remi LECLERCQ)	
Mme Laurence TESTU	
Mme Françoise VALLAS	
M Thévenin LEDRAIT	

